



**Commune de Massongex**

Tél. 024.471.37.12 – [info@massongex.ch](mailto:info@massongex.ch)

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

## Formulaire de demande de subvention à l'acquisition d'un vélo électrique

---

### 1. Coordonnées du requérant

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

NPA et localité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

### 2. Coordonnées bancaires pour le paiement

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

### 3. Informations sur le commerçant

Nom du commerçant : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

NPA et localité : \_\_\_\_\_



## Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

### 4. Informations sur le vélo électrique

Marque et modèle : \_\_\_\_\_

Montant de l'achat : \_\_\_\_\_

Vitesse maximale : ☐ 25 km/h ☐ 45 km/h

Utilisation (plusieurs réponses possibles) : ☐ professionnelle  
☐ loisirs  
☐ pour se rendre au travail

Remplace un ancien vélo : ☐ oui ☐ non

Remplace une voiture ou une moto : ☐ oui ☐ non

Nouveau mode de locomotion : ☐ oui ☐ non

### 5. Conditions

- Le requérant est domicilié sur le territoire de la commune de Massongex.
- Le requérant certifie qu'il acquiert ce véhicule pour ses propres besoins.
- L'achat du vélo électrique a été effectué auprès d'un commerce situé sur le territoire de l'une des communes membres de Chablais Agglo (Collombey-Muraz, Monthey, Massongex, Bex, Ollon et Aigle).
- Le requérant n'a pas bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique durant les cinq années précédant l'achat du vélo électrique pour lequel la subvention est demandée.
- Le vélo électrique est acheté neuf ; les options et l'achat de batteries de rechange ne sont pas subventionnés.
- Si le requérant est une entreprise, il certifie que l'acquisition du véhicule est réservée aux déplacements professionnels.
- Le formulaire de demande de subvention est transmis à la commune dans le mois suivant l'achat du vélo électrique.
- La subvention est accordée dans la limite des budgets alloués à cette fin durant l'exercice en cours, dans l'ordre d'arrivée des demandes complètes et valables.

Les conditions citées ci-dessus ne sont pas exhaustives ; la directive relative aux subventions communales en matière de politique énergétique et de mobilité fait foi.

### 6. Montant de l'aide



## Commune de Massongex

Tél. 024.471.37.12 – [info@massongex.ch](mailto:info@massongex.ch)

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

La subvention communale correspond au 20% du prix d'achat du vélo électrique, avec un plafond à 400.- CHF.

### 7. Procédure

Le requérant transmet les documents suivants à l'administration communale :

- Le présent formulaire dûment complété et signé
- La facture originale d'achat du vélo
- La preuve du paiement
- Une copie du permis de conduire requis pour l'utilisation du vélo subventionné

Par sa signature, le requérant déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'octroi de la subvention mentionnées ci-dessus.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du requérant :

-----

Signature du représentant légal (si le requérant est mineur) :

-----